

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 06 décembre 2010

Date de la convocation : 25.11.2010

Date d'affichage de la convocation : 25.11.2010

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 07

Votants : 07



L'an deux mil dix, le six décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de madame Alice LACHASSAGNE, maire.

PRESENTS : Mme Alice LACHASSAGNE, M. Philippe CHARVERON, Mme Dominique MAZOUA, M. Gérard BENOIST, M. Christian PASSARELLI, M. Bernard GARSON et M. Yves BERTRAND

ABSENTS EXCUSES : Mme Anne-Marie BARDY, M. Laurent GAZUIT et Mme Pascale SANGUILLON

SECRETAIRE : Monsieur Philippe CHARVERON

Route Centre Europe Atlantique

Pour la mise à niveau de la RCEA entre Montmarault (A 71) et Macon (A 6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 kms du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 % correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintient
- la mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements
- une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 - A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés
- un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt ...) e à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le conseil municipal déclare :

- l'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier
- son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010 - 2014)
- la nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagements.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 7 décembre 2010

Le maire,

Alice LACHASSAGNE

